

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

N° DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2025 09 01	Avis de la commune sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)	Pour 14
2025 09 02	Location du logement communal « Presbytère » : modification du montant du loyer	Pour 14
2025 09 03	Convention de prestations restauration collective avec les PEP50	Pour 14
2025 09 04	Convention relative à l'exploitation de la cantine de l'école publique de Hauteville-Sur-Mer	Pour 14
2025 09 05	Fixation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2025 / 2026	Pour 13 Contre 1
2025 09 06	Renouvellement du dispositif cantine à 1€	Pour 13 Contre 1
2025 09 07.	Détermination des prix de vente des lots du lotissement – Résidence des Cavaliers	Pour 14
2025 09 08	Encaissement et restitution des cautions de locataires louant un bien communal	Pour 14
2025 09 09	Décision modificative relative aux diverses dépenses en faveur de travaux et de remises sur loyers centre équestre	Pour 13 Contre 1
2025 09 10	Décision modificative relative aux dépenses de sauvegarde informatique – back up – Campings	Pour 14

	municipaux	
2025 09 11.	Décision modificative relative à une dépense pour travaux en faveur du cimetière - funéraire	Pour 14
2025 09 12	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - commune	Pour 14
2025 09 13	Indemnité horaires pour travail dimanche et jours fériés – commune et campings municipaux	Pour 14
2025 09 14	Création d'un poste permanent adjoint technique – campings municipaux	Pour 14
2025 09 15	Convention pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau	Pour 14
2025 09 16	Rétrocession du terrain de tennis de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage	Pour 14
2025 09 17	Création d'un poste assistante périscolaire non permanent pour accroissement temporaire d'activité – commune	Pour 14

Quorum atteint

Publiée le 30 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 24 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

3 2025 09 01 : Avis de la commune sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Exposé :

Par délibération en date du 22 mai 2019, le conseil communautaire de Coutances mer et bocage a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 48 communes du territoire. Ce document stratégique, qui vise à fixer les règles d'aménagement et de construction à l'échelle de la parcelle en cohérence avec le SRADDET et le SCoT Centre Manche Ouest, a pour ambition de porter le projet de territoire de Coutances mer et bocage dans le respect des évolutions législatives récentes.

Par délibération en date du 25 juin 2025, le Conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi, marquant une étape décisive dans la procédure. Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, les communes membres ont été saisies pour émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles **L.153-15** et **R.153-5** ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Coutances mer et bocage prescrivant l'élaboration du PLUi de Coutances mer et bocage et en définissant les modalités de la concertation, en date du 22 mai 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Coutances mer et bocage actant le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi, en date du 15 janvier 2025 ;

Projet tenue de la conférence intercommunale des Maires qui s'est réunie le 20 mai 2025, pour échanger sur le projet de PLUi avant l'arrêt ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Coutances mer et bocage en date du 25 juin 2025 tirant le bilan de concertation et arrêtant l'élaboration du PLUi de Coutances mer et bocage ;

Considérant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal présenté à l'assemblée délibérante,

Considérant que la commune dispose d'un délai de trois mois, soit jusqu'au 25 septembre 2025, pour émettre un avis sur le projet de PLUi, et que l'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable tacite ;

Délibération :

Les réflexions conduites lors de la séance de travail toutes commissions du 11 septembre 2025 ont permis de constater que le PLUi suscitait un avis favorable des membres présents, mais que quelques observations ou demandes pouvaient être formulées.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de PLUi arrêté sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes, portant spécifiquement sur des éléments du PLUi relatifs au territoire communal :

1/ Linéaires commerciaux :

Passer celui de la parcelle AB 106 en mixte. Faire de même pour le local de la poissonnerie avenue de l'Aumesle

Prévoir un linéaire strict pour le bâtiment "La Croix du sud" (avenue du sud, face école de voile)

2/Futur local SNS secteur plage des garennes :

Après la construction de la digue des Garennes, nous ouvrirons un poste de secours dans ce secteur. Est-il nécessaire de prévoir un zonage ?

3/Patrimoine remarquable :

- Supprimer le 761 : ancien cinéma démoli au printemps
- Ajouter 3 places : Place des Robans, Place de Normandie, Place Marie-Léonie Van Houtte
- Ajouter les 5 chalets Chaussemiche (1 sur la digue, 4 autour de la place de Normandie)
- Ajouter toutes les villas "Legrand" (principalement sur l'avenue Antony de barbe et dans la rue du Ronquet
- Ajouter le manoir de la "Croûte"
- Ajouter la grande Maison de François Lejeune (4 Rue du bas)
- Ajouter la "Croix du Sud"
- Ajouter toutes les maisons à lucarne coutançaise (Dans le bourg)

4/ Règlement écrit :

Art. 3.1.1 : cette disposition interdit-elle le remplacement par des huisseries en PVC ou en aluminium ?

VOTE

Pour | 14

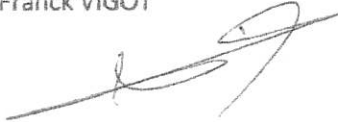
Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BIN



Publication ou notification du :
24 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 02 : Location du logement communal « Presbytère » : modification du montant du loyer

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement « presbytère » sis au 2 rue des écoles est vacant depuis le 1^{er} décembre 2024 et n'a pas trouvé preneur ;

Vu la délibération N°2024-11-21 du 15 novembre 2024 déterminant le montant du loyer mensuel à 950 euros / mensuel avec une gestion à l'office notarial de Maître Laurent DESHAYES, Notaire sis 36 rue du Mont-Saint-Michel à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE (50660) ;

Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire demande que soit redéfini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Délibération :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité :

- De louer, à compter du 22 septembre 2025, le logement « presbytère » sis au 2 rue des écoles,
- Que le montant du loyer mensuel est fixé à 750 €,
- Que le loyer sera ensuite révisé au 1^{er} octobre de chaque année en l'indexant sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
- Le premier indice de référence sera le dernier connu à la signature du bail,

- Une caution d'un montant de la valeur d'un loyer sera demandée au locataire, lors de la prise de possession du logement,
- Qu'un état des lieux sera dressé par la commune,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer le bail et toutes pièces s'y rattachant.
- De mandater la gestion locative à l'office notarial de Maître DESHAYES, Notaire – 36 rue du Mont-Saint-Michel – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 03 : Convention de prestations restauration collective avec les PEP50

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année une convention de prestations restaurant collective est signée entre la commune et les PEP50, afin de garantir l'approvisionnement des repas de la cantine scolaire de HAUTEVILLE-SUR-MER.

La convention de prestations 2024/2025 statuait un tarif par repas à 5.30 €. Cette année, les PEP50 propose un tarif à 5,40 € applicable du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026.

Délibération :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les PEP50 pour l'approvisionnement des repas de cantine scolaire du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026 au tarif de 5,40 € par repas.

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 04 : Convention relative à l'exploitation de la cantine de l'école publique de Hauteville-Sur-Mer

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année une convention relative à l'exploitation de la cantine de l'école publique de Hauteville-Sur-Mer est signée entre la commune et les communes de Montmartin-Sur-Mer, Regnéville-Sur-Mer, Tourneville-Sur-Mer et Quettreville-Sur-Sienne, afin de fixer la participation des communes au déficit de cantine.

La participation des communes au déficit de cantine 2024/2025 était fixée à 3.90€ par repas.

Considérant que les communes de Montmartin-Sur-Mer et Hauteville-sur-Mer accueillent des élèves des communes extérieures tel que Regnéville-sur-Mer ; Tourneville-sur-Mer ; Quettreville-sur-Sienne...

Considérant que de plus en plus de collectivités de toutes tailles mettent en place de tels projets dans l'intérêt premier des enfants des écoles et dans l'intérêt global de leur territoire,

Délibération :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité :

- De fixer la participation des communes au déficit de cantine à 3,90 € par repas.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'exploitation de la cantine

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250919-20250904-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025



- de l'école publique de Hauteville-sur-Mer avec les communes de Montmartin-Sur-Mer,
- Regnéville-Sur-Mer, Tourneville-Sur-Mer et Quettreville-Sur-Sienne.

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET

Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 05 : Fixation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2025 / 2026

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que par délibération N° 2024-06-04 en date du 28 juin 2024, relatif aux nouveaux tarifs de la cantine scolaire 2024/2025, une augmentation a été appliquée dû aux coûts de fonctionnement du Centre PEP50, en charge de la restauration scolaire.

Considérant la convention du centre PEP50 2025/2026 proposant le tarif à 5,40 € par repas du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026,

Considérant l'intérêt d'apporter une équité sur la prise en charge par les familles du coût réel du service fourni par la commune,

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité :

Tranches	Année 2025-2026	
	Montant – quotient familial	Tarifs
A	< 999 €	1,00 €
B	De 1 000 € à 1 300 €	4.10 €
C	> 1 301 €	5.20 €

- De maintenir les tarifs de la restauration scolaire
- De fixer au 1^{er} septembre 2025 l'application des tarifs de la restauration scolaire 2025/2026 comme précité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

VOTE

Pour | 13

Contre | 1

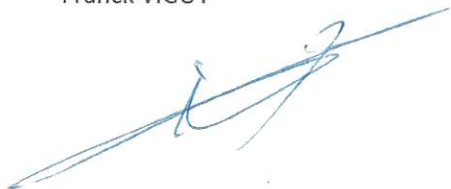
Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 06 : Renouvellement du dispositif cantine à 1€

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le **1er avril 2019**, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Concrètement, le dispositif permet aux collectivités de proposer aux familles aux plus bas quotients, une tarification du repas égal à 1€.

Considérant la volonté du Conseil Municipal de poursuivre en ce sens et qu'il apparaît nécessaire de renouveler l'adhésion au dispositif,

Considérant le soutien de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires,

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et que la politique familiale menée par le Conseil Municipal,

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité :

- De renouveler le dispositif « cantine à 1 € » pour l'année scolaire 2025/2026.
-

VOTE

Pour | 13 Contre | 1

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 07 : détermination des prix de vente des lots du lotissement – Résidence des Cavaliers

Exposé :

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées 50231 section AD 214, AD 215, AD 216, AD 297, sis Avenue des sports à Hauteville-Sur-Mer.

Des travaux d'arpentage ont été réalisés et la parcelle précitée a été divisée en 18 lots et d'un macro-lot dont le détail figure dans le tableau ci-dessous. Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement « Résidence des Cavaliers », il est donc possible de déterminer précisément le prix de vente de chaque lot. Il est précisé que le Conseil municipal entend réserver 5 lots pour les proposer à des jeunes ménages avec enfants selon des critères d'attribution et des conditions qui devront être précisés à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

Deux réunions de la commission travaux, le 5 et le 18 septembre, ont permis d'aboutir à la proposition de tarifs figurant dans le tableau ci-dessous :

Proposition de la commission travaux du 19 septembre 2025

Lot	Superficie terrain	Prix au m ²	Total	Prix viabilisation	Total général
1	633	171	108243	37000	145000
2	528	171	90288	37000	127000
3	493	171	84303	37000	121000
4	423	171	72333	37000	110000
5	496	171	84816	37000	122000
7	409	171	69939	37000	107000
12	503	171	86013	37000	123000
10	409	171	69939	37000	107000
14	452	171	77292	37000	114000
15	470	171	80370	37000	117000
16	519	171	88749	37000	126000
17	488	171	83448	37000	120000
18	474	171	81054	37000	118000
					1557000

Lot	Superficie terrain	Prix au m ²	Total	Prix viabilisation	Total général
6	355	59	20945	37000	58000
11	434	59	25606	37000	63000
8	409	59	24131	37000	61000
9	375	59	22125	37000	59000
13	407	59	24013	37000	61000

302000

Accuse de réception en préfecture
050-215002512-20250919-20250907-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Délibération :

VU la délibération n° 2022-05-001 en date du 12 mai 2022, validant le projet définitif et autorisation de dépôt de la demande de permis d'aménager du lotissement « Résidence des Cavaliers »,

VU l'arrêté municipal en date du 26 août 2022, accordant un permis d'aménager.

VU l'arrêté municipal en date du 20 janvier 2023, accordant un permis d'aménager modificatif

VU l'arrêté municipal en date du 6 mai 2025, accordant un permis d'aménager modificatif

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- De fixer le prix de vente de ces lots conformément à la proposition de la commission travaux ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tout actes se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune.
- De mandater l'Etude Notariale de Maître Laurent DESHAYES, Notaire sis 36 rue du Mont-Saint-Michel – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE, afin d'établir les actes notariés.
- De mandater toutes agences immobilières afin d'accompagner la commune pour la commercialisation des lots

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 08 : Encaissement et restitution des cautions de locataires louant un bien communal

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la signature d'un bail pour un bien communal, la commune exige une caution locative pour couvrir les éventuels futurs manquements du locataire à ses obligations (absence de réparations locatives, remise en état du bien loué en cas de dégradation ...). Cette caution est égale à un loyer mensuel.

Lorsque le locataire informe le bailleur de la résiliation de son bail locatif, et après un état des lieux établi entre les deux parties, la commune doit restituer cette caution conformément à la législation en vigueur sous réserve de l'état du logement ou du commerce.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- D'encaisser la caution lors de la signature du bail locatif d'un logement ou d'un commerce égal à un loyer mensuel.
- De restituer le montant de la caution versée lors de l'entrée dans les lieux, après un état des lieux établi entre les deux parties sous réserve de l'état du logement ou du commerce
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires relatives au règlement des recettes et des dépenses.

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 09 : Décision modificative relative aux diverses dépenses en faveur de travaux et de remises sur loyers centre équestre

Exposé :

Le budget primitif ainsi que le budget supplémentaire de la commune de HAUTEVILLE-SUR-MER sont votés au chapitre. Le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section.

A ce titre, les décisions modificatives sont proposées au chapitre.

Délibération :

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité :

- La décision modificative suivante, relative au mouvement de crédit budgétaire :
 - Ajustement des dépenses de fonctionnement au chapitre 11 Charges à caractères générales - chapitre 67 Charges spécifiques.
 - Ajustement des dépenses d'investissement au chapitre 204 Subventions d'équipement versées – Chapitre 21 Immobilisations corporelles
 - Ajustement des recettes d'investissement au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 : Fournitures de petit équipement	5 000.00 €			
D 611 : Contrats de prestations de services	2 100.00 €			
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	4 000.00 €			
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments public		16 000.00 €		
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 000.00 €			
D 623 : Publicité, publications, relations publiques	3 000.00 €			
D 6282 : Frais de gardiennage	300.00 €			
D 6284 : Redevance pour services rendus	600.00 €			
D 6287 : Remboursements de frais		0.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 000.00 €	16 000.00 €		
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		6 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		6 000.00 €		
Total	22 000.00 €	22 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 204182 : Subv.org.publics divers - Bâtiments et instal		15 000.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		15 000.00 €		
D 2131-2025002 : CONSTRUCTION D'UNE HALLE		25 000.00 €		
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements		10 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		35 000.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				50 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				50 000.00 €
Total		50 000.00 €		50 000.00 €
Total Général		50 000.00 €		50 000.00 €

Le budget en section de fonctionnement reste identique au budget supplémentaire 2025 voté le 13 juin 2025 soit :

- En section fonctionnement dépenses : 1 162 700.00 €
- En section fonctionnement recettes : 1 312 451.73 €

Le budget supplémentaire voté le 13 juin 2025 en section investissement est modifié comme suit :

- En section investissement dépenses : 617 116.73 €
- En section investissement recettes : 767 428.94 €



VOTE

Pour | 13

Contre | 1

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET

Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 10 : Décision modificative relative aux dépenses de sauvegarde informatique
– back up – Campings municipaux

Exposé :

Le budget primitif ainsi que le budget supplémentaire des campings municipaux de HAUTEVILLE-SUR-MER est voté au chapitre. Le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section.

A ce titre, les décisions modificatives sont proposées au chapitre.

L'essentiel de ce virement, qui n'affecte pas l'équilibre général du budget, concerne des mouvements nécessités par l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- La décision modificative suivante, relative au mouvement de crédit budgétaire – ajustement des dépenses de fonctionnement au chapitre 11 Charges à caractères générales - chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : Fournitures non stockables	6 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 000.00 €			
D 6512 : Droits d'utilisation – informatique en nuage		6 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		6 000.00 €		
Total	6 000.00 €	6 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le budget en fonctionnement et en investissement reste identique au budget supplémentaire 2025 voté le 13 juin 2025 soit :

- En section d'exploitation dépenses : 552 447.33 €
- En section d'exploitation recettes : 713 305.22 €
- En section investissement dépenses : 95 200.00 €
- En section investissement recettes : 240 385.05 €

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250919-20250910-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 11 : Décision modificative relative à une dépense pour travaux en faveur du cimetière – funéraire

Exposé :

Le budget primitif du service funéraire de HAUTEVILLE-SUR-MER est voté au chapitre. Le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section.

A ce titre, les décisions modificatives sont proposées au chapitre.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- La décision modificative suivante, relative au mouvement de crédit budgétaire :
 - Ajustement des dépenses de fonctionnement au chapitre 11 Charges à caractères générales - chapitre 042 opération d'ordre entre section – chapitre 67 charges exceptionnelles
 - Ajustement des recettes de fonctionnement au chapitre 042 opération d'ordre entre section – chapitre 70 ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

- Ajustement des dépenses d'investissement au chapitre 040 opération d'ordre entre section Subventions d'équipement versées – Chapitre 21 Immobilisations corporelles
- Ajustement des recettes d'investissement au chapitre 040 opérations d'ordre entre section

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 605 : achats matériel équipement		20 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		20 000.00 €		
D 7135 : Variation des stocks de produits		20 400.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		20 400.00 €		
D 673 : Titres annulés (exercice antér.)		300.00 €		
D 678 : autres charges exception.		100.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		400.00 €		
R 7135 : variation stocks produits				20 400.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				20 400.00 €
R 701 : Vente produits finis et interméd				20 400.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				20 400.00 €
Total		40 800.00 €		40 800.00 €
INVESTISSEMENT				
D 355 : Stock de produits finis		20 400.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		20 400.00 €		
R 355 : Stock produits finis				20 400.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				20 400.00 €
Total		20 400.00 €		20 400.00 €
Total Général		61 200.00 €		61 200.00 €

Le budget en fonctionnement et investissement voté le 11 avril 2025 est modifié comme suit :

- En section d'exploitation dépenses : 84 773.34 €
- En section d'exploitation recettes : 84 773.34 €
- En section investissement dépenses : 40 400 €
- En section investissement recettes : 40 400 €

VOTE

Pour | 14



Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT

Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 12 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – commune

Exposé :

Le Comptable public demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état, pour une somme totale de 10,00 €.

1 titre 2020 pour la somme de 10,00 €

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- D'accepter l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour une somme totale de 10,00 €.
- De procéder au mandatement – dépenses fonctionnement – compte 6541 - pour un montant de 10,00 €

ANNEXE 1 : état du comptable public

VOTE

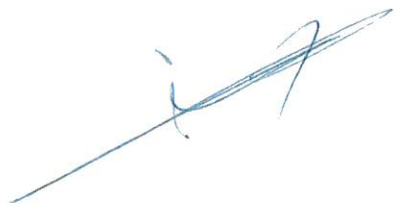
Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 13 : indemnité horaires pour travail dimanche et jours fériés – commune et campings municipaux

Exposé :

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 92-7 du 2 janvier 1992 modifié instituant une indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés,

VU le décret n° 2008-797 du 20 août 2008 instituant une indemnité forfaitaire pour travail du dimanche ou d'un jour férié à certains agents de la fonction publique territoriale, VU l'arrêté du 16 novembre 2004 modifié fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés,

VU l'arrêté du 20 août 2008 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail du dimanche ou d'un jour férié attribuée à certains agents de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT une indemnité de 0.74€ de l'heure pour les dimanches et jours fériés en faveur des agents stagiaires, fonctionnaires, contractuels et saisonniers de la commune et des campings municipaux

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- D'instaurer la majoration horaire pour travail les dimanches et jours fériés aux agents stagiaires, fonctionnaires, contractuels et saisonniers de la commune et des campings municipaux.

VOTE

Pour | 14

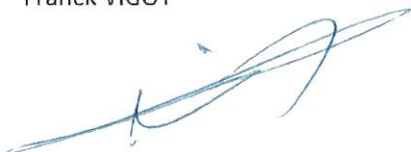
Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 14 : création d'un poste permanent adjoint technique – campings municipaux

Exposé :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à la Commune de Hauteville-sur-Mer de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments, grade adjoint technique, catégorie C, afin d'assurer la maintenance préventive et corrective ainsi que des installations et aménagement des bâtiments, dont il a la charge au sein des campings municipaux,

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- La création d'un emploi d'ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments, grade adjoint technique, catégorie C à temps complet soit 35h/35h, pour assurer la maintenance et

Corrective ainsi que des installations et aménagement des bâtiments, dont il a la charge au sein des campings municipaux, à compter du 16 novembre 2025.

- Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, ou indéterminée sur le fondement de l'article L332-12 du code général de la fonction publique.
- L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique, catégorie C.
- Les candidats devront justifier de niveau d'études, diplômes et ou d'expériences professionnelles,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

VOTE

Pour | 14

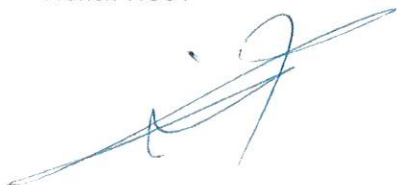
Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 15 : Convention pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que « le ruisseau du bouillon » est la propriété de la commune et nécessite des travaux de restauration et d'entretien.

Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et en réponse aux enjeux de préservation de l'environnement, d'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau, et d'adaptation au changement climatique, Coutances mer et bocage souhaite mettre en œuvre des opérations de préservation et de restauration des cours d'eau et de la trame verte et bleue (*entretien de berges et de lits de rivières, entretien de la végétation rivulaire, aménagement de clôtures et d'abreuvoirs le long des cours d'eau afin notamment de limiter l'impact du bétail*).

Dans cette optique, la Communauté de communes Coutances mer et bocage représentée par son Président, Monsieur Jacky BIDOT, a proposé à la commune de Hauteville-sur-Mer de réaliser des travaux sur le ruisseau du Bouillon et transmis une convention afin de réaliser la mise en œuvre des travaux de restauration et d'entretien de ce cours d'eau.

Considérant que les présentes conventions concernent les parcelles cadastrales suivantes : AH 01 - AH 04 - AH 255 – rue des matelots – AD 238 – AE 136

Considérant que les présentes conventions ont pour objet :

- de définir les engagements de chacune des parties cosignataires dans le cadre de l'opération de restauration des cours d'eau sur le territoire de Coutances mer et bocage ;
- de préciser la nature des travaux ainsi que ses conditions de réalisation ;
- d'autoriser **Coutances mer et bocage** à entreprendre des travaux de préservation et de restauration de cours d'eau sur les secteurs précisés dans la présente convention

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage » et la commune de Hauteville-Sur-Mer relatives à la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau.

ANNEXE 1 : 6 conventions concernant les parcelles précitées

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 16 : Rétrocession du terrain de tennis de la Communauté de Communes
Coutances Mer et Bocage

Exposé :

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article traitant de la désaffectation d'un bien par E.P.C.I. (L.1321-3 du CGCT).

Vu la délibération de Coutances Mer et Bocage en date du 26 mars 2025 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « sport » et modifié la liste des équipements sportifs communautaires en conséquence.

En application de l'article L.1321-3 du CGCT, lorsque le bien n'est plus affecté par l'E.P.C.I., au service public pour lequel il avait totalement été mis à disposition, le bien mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert des compétences est restitué et réintégré dans le patrimoine de la commune.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- De convenir avec la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage » la restitution et la réintégration du terrain de tennis à la commune de Hauteville-sur-Mer, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Annexe 2 : Procès-verbal de restitution des biens

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER, Monsieur Philippe BOUBET, Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Monsieur Emmanuel MACE donne procuration à Monsieur Jean-René BINET
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Madame Marion LEBRUN

Secrétaire de séance | Franck VIGOT

Date de convocation | 11 septembre 2025

Date d'affichage | 30 septembre 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 14

PRESENTS | 12

2025 09 17 : création d'un poste assistante périscolaire non permanent pour accroissement temporaire d'activité – commune

Exposé :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- De participer à la surveillance et à l'hygiène des très jeunes enfants après le repas scolaire à l'école publique de Hauteville-sur-Mer, du 22 septembre 2025 au 3 juillet 2026 à temps non complet 3h/35h.

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

.. :

- La création d'un emploi d'assistante périscolaire sur le grade d'adjoint territorial d'animation pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour la période du 22 septembre 2025 au 3 juillet 2026 à temps non complet 3h/35
- Afin de participer à la surveillance et à l'hygiène des très jeunes enfants après le repas scolaire, à l'école publique de Hauteville-sur-Mer.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- D'adopter les modifications du tableau de l'emploi ainsi proposé.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget, chapitre 12.

VOTE

Pour | 14

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 19 septembre 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du :
30 septembre 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance,
Franck VIGOT

